

L'ambroisie, un problème de santé individuelle et publique.

L'allergie au pollen d'ambroisie touche, chaque année, environ 20 % de la population en Rhône-Alpes. Il n'y a pas d'autre exemple de maladie affectant une si importante frange de la population et de façon aussi intense et récurrente. Les problèmes posés ne peuvent donc être abordés de façon seulement individuelle ou par les services de santé, la société civile a forcément un rôle à jouer.

Un problème de santé individuelle

La gêne présentée par les malades est directement liée à la quantité de pollens présents dans l'air. Elle apparaît dans les premières semaines d'août et se prolonge jusqu'à fin septembre ou aux premières semaines d'octobre, en parallèle avec les pics de pollens retrouvés sur les comptes polliniques.

L'ambroisie est particulièrement agressive : seulement 5 grains de pollens par mètre³ d'air suffisent pour déclencher l'allergie. Or, une plante adulte peut libérer jusqu'à 2,5 milliards de grains de pollens et il peut y avoir lors de certaines périodes de météo défavorable (temps sec, chaleur, vent du sud), plus de 100 fois ce taux dans l'air...

Les symptômes les plus courants sont une rhinite (éternuements, nez qui coule, nez bouché), une conjonctivite (yeux rouges, yeux gonflés, démangeaisons), un asthme (avec le risque de crises sévères potentiellement dangereuses), plus rarement des problèmes cutanés (urticaire, eczéma), mais aussi une fatigue intense, des difficultés pour travailler, étudier, dormir, etc.

Des traitements médicaux efficaces existent qu'ils soient à prendre pendant la saison (anti-histaminiques, corticoïdes locaux, cromones) ou préventifs (désensibilisation spécifique, à débiter quelques mois avant la saison). Une des caractéristiques de l'ambroisie est de nécessiter très fréquemment de plus fortes doses de traitement que les autres allergènes (pollens du printemps, par exemple) ou de devoir associer les deux types de traitement ci-dessus, ce qui constitue un facteur de contrainte supplémentaire pour les malades.

Un problème de santé publique

Depuis une dizaine d'années, l'idée selon laquelle seulement certaines personnes prédisposées génétiquement (« terrain atopique », présent chez 20 à 30 % de la population) pouvaient devenir allergiques, n'a plus cours.

Plus le taux de pollens est élevé, plus de nouvelles sensibilisations apparaissent : en Hongrie où quasiment l'ensemble du territoire est envahi, 60 % de la population est allergique à l'ambroisie... Chacun de nous est donc un allergique potentiel, quel que soit son âge, aussi bien enfants jeunes que seniors.

Les 10 cantons les plus touchés de Rhône-Alpes recourent largement la Drôme et l'Ardèche: Valence, Portes les Valence, Bourg les Valence, Romans, Bourg de Péage, Chabeuil, Loriol, Serrières, La Voulte, Saint Priest, Vénissieux

L'ambroisie coûte cher en consultations médicales, traitements, arrêts de travail, donc à la société : en 2008, uniquement pour le Régime Général de la Sécurité Sociale (donc sans la

Mutualité Sociale Agricole et les Indépendants...), 10 millions d'euros en Rhône Alpes (dont 1 million pour la Drôme, 500 000 pour l'Ardèche)

La lutte contre l'ambrosie doit donc devenir, pour chacun, un acte citoyen de solidarité, en priorité, bien sûr, vis-à-vis des personnes déjà atteintes, mais aussi pour éviter l'extension inéluctable du problème et une charge accrue pour la société.